

Régularité des navettes et stationnement à Lozère :

Problème avec les navettes RER : nouveau service, nouveaux horaires, nouveaux tarifs en très forte hausse et nombre de navettes insuffisant. Elles n'assurent plus correctement la correspondance avec le RER : avec le retard chronique des trains, les navettes partent le soir de la gare à vide. A quoi servent-elles si les voyageurs doivent retourner chez eux à pied ? A voir aussi : la taille des navettes en fonction des besoins.

Comme le flux de voyageurs s'inverse matin et soir, le bon sens voudrait que ce soit le flux majoritaire qui puisse prévaloir pour donner le top du départ de la navette. Quitte à laisser flottant l'horaire du retour à vide.

Il y avait bien la solution de parquer sa voiture à la gare. Mais il est maintenant interdit d'y stationner. On peut se demander, du reste, pourquoi. Les places supprimées ne gênaient personne, surtout pas les habitants de Lozère.

Ou alors, peut-être, faut-il que notre municipalité s'arrange avec celle de Palaiseau pour restituer ces places subrepticement supprimées au mois d'août dernier. M. Lamy, député-maire de Palaiseau en convient, ces places étaient majoritairement occupées par les villebonnais. En effet, les habitants de Lozère sont actuellement bien plus gênés qu'auparavant par le stationnement devenu sauvage. Il faudrait un coup de pouce pour ne pas perdre la face !. Renseignement pris, il n'attend que cela.

Plan de Prévention des Risques d'Inondation PPRI de l'Yvette (suite)

En analysant les conclusions de l'enquête, on constate que toutes les objections émanant de l'ensemble des communes de la vallée ont reçu une réponse. Cependant, elles ont été souvent repoussées après étude technique, souvent invérifiable pour le commun des mortels. Le seul point positif est l'influence de l'erreur de côte (de hauteur de terrain) qui peut avoir une influence considérable sur le volume d'eau de la crue et qui peut évidemment les remettre en question!. Contrairement à ce que l'on pensait, le PPRI ne sera pas figé. Si vous avez déposé une observation lors de l'Enquête Publique, vous trouverez la réponse à votre question au centre technique. N'hésitez pas à vous y rendre.

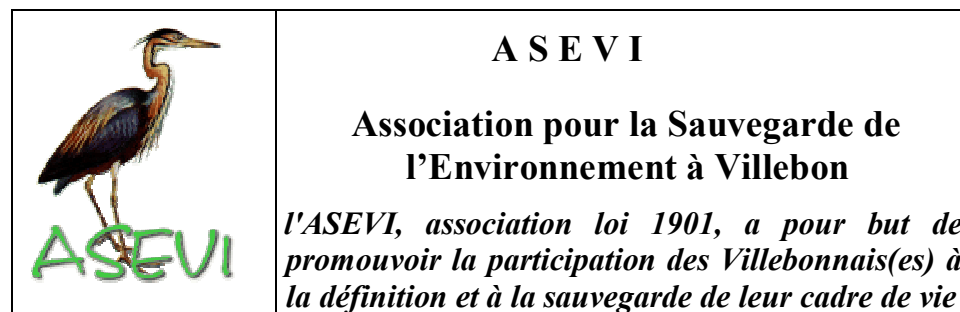
Visite de la Station d'Épuration d'Elancourt (STEP d'Elancourt)

Une visite de 3 h avec projection d'un film était organisée en avril dernier sous l'égide du Siahvy. La STEP de Villebon sera 4 fois plus étendue que celle d'Elancourt qui impressionne déjà par sa taille. Elle ne sera pas enterrée, contrairement à ce qui a souvent été dit. La station de Melun, à visiter aussi, est plus conforme à celle prévue chez nous.

L'odeur à l'intérieur de l'usine est exécrable et tenace. Elle imprègne les vêtements pendant plusieurs jours. **A l'extérieur l'odeur résiduelle est non négligeable.** A noter, l'importance des résidus : 2 camions de papiers en sortiront tous les jours. Egalement, il y aura des quantités considérables de boues à épandre. 4 stations sur 26 seulement ont un Plan d'Épandage en règle. Dans certains cas, les agriculteurs n'osent plus épandre les boues, faute de contrôle, à cause de leur toxicité potentielle pour l'environnement.

Il est donc légitime de s'interroger sur les nuisances qu'une usine de ce type va apporter pour la population du Village à Villebon et de Champlan.

Cette visite donne lieu à un article détaillé pour un prochain numéro de Vivre à Villebon.



Bulletin n°05- été 2006

Editorial

Des pesticides dans les rues de Villebon : attention danger!

Le samedi 3 juin, à l'heure des courses, un curieux attelage traverse la ville. On peut voir un tracteur, qui tire une citerne, suivi de deux personnes portant un ciré et des masques à gaz. Ils pulvérisent un désherbant sur trottoirs et caniveaux. *Qui plus est, on constate que cette petite caravane ne respecte pas les feux de circulation.*

Renseignement pris, le produit qui a été répandu est nocif. Il peut entraîner des effets irréversibles et des risques graves pour la santé. En fait, les principes actifs entrant dans sa composition sont suspectés d'être cancérigènes. C'est bien la raison des masques à gaz. Certains pesticides contenant les mêmes principes actifs que ceux qui ont été utilisés ici, ont été retirés de la vente. Il est bien évident que celui-ci, s'il est dangereux pour les personnes qui le répandent, l'est aussi pour la population. Pourquoi cet épandage en ce jour de grande circulation au risque d'arroser au passage les piétons et les voitures et pourquoi ne pas avoir prévenu la population par les panneaux lumineux ?.

On rétorquera que ces composants sont biodégradables. Ce n'est pas le cas, semble-t-il de ce produit. Mais même si c'est le cas, ce n'est vrai qu'en **cas d'utilisation sur la terre meuble.** Ce n'est évidemment pas le cas ici. Que s'est-t-il passé ? Le principe actif de ce produit s'est déversé dans l'Yvette dès le premier orage et a pollué la rivière. Car il est bien indiqué sur le **site Internet du Gouvernement que ce produit est dangereux pour les organismes aquatiques.**

Il est grand temps de prendre conscience que l'on peut désherber autrement qu'en épandant des pesticides à tout va. On peut le faire thermiquement ou avec la mousse d'amidon de maïs et... toujours avec la bonne vieille binette dont une variante est en triangle pointu spécialement conçu pour les bordures de trottoirs.

Rappelons nous, l'article premier de la charte sur l'environnement :

« Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé »

Le comité de rédaction

Réunion à la MJC, tous les 2^{èmes} mercredi du mois à 20H45 pour traiter les dossiers
Asevi tél. : 01 60 10 63 77

Association loi 1901- Adhérente à ENE (Essonne Nature Environnement).

Puits artésien d'Orsay : Détérioration de la qualité de l'eau distribuée

La qualité de l'eau distribuée sur les hauteurs de la commune dans le quartier la Butte Ste Catherine s'est dégradée depuis 1 an. Certes, avec le Plan Vigipirate, on sait que du chlore a été ajouté préventivement dans toutes les eaux. Curieusement, contrairement à l'eau distribuée en centre ville, dont le goût n'a pas varié, le goût de celle de la Butte Ste Catherine « oscille » tout au long de la journée, avec des périodes où elle n'est plus buvable. Elle est pourtant puisée dans le puits artésien, situé à côté du lac du mail à Orsay. Elle est pure à la source et convient pour les biberons des bébés. Des analyses ont été faites à domicile, lors de rendez-vous fixé la Lyonnaise des Eaux-Dumez. Toutefois, cette dernière a refusé d'analyser l'eau prélevée la veille de l'analyse, sous prétexte que « *la société n'analyse que les eaux qu'elle prélève elle-même au robinet* ». Or, cette dernière était alors très chargée en chlore et devait dépasser la concentration autorisée.

Les résultats de ces analyses ponctuelles ont montré que, si sa teneur en chlore résiduel total reste toujours dans les limites autorisées, celle-ci a varié de **70% dans 2 prélèvements faits à quelques minutes d'intervalle**. En dépit de ce qu'affirme, haut et fort la compagnie, il y a donc bien un problème de répartition du chlore ajouté dans les canalisations et par là même, un problème de régularité de la qualité gustative de l'eau distribuée.

Depuis février dernier, la situation ne s'est pas améliorée. On peut penser à un problème technique d'incorporation de chlore dans les canalisations, que la compagnie refuse de prendre en charge. L'Asevi intervient donc pour mettre le problème sur la place publique.

D'autre part, les coupures d'eau sont extrêmement fréquentes et toujours inopinées dans tout ce quartier. Les suppressions engendrées à l'ouverture des robinets détériorent les canalisations souples, qui peuvent exploser. De plus, les boues qui sont véhiculées avec les premières eaux bouchent les filtres des appareils ménagers et détériorent les mécanismes économiseurs des chasses d'eaux qui sont aussi fragiles que complexes. La Lyonnaise des Eaux ne pourrait-elle pas techniquement limiter l'incorporation de boues dans les canalisations ? Cela mérite aussi débat.

L'Association Ile de France Environnement a signé un dossier de Convention avec les Ponts et Chaussée et le Conseil Général de l'Essonne (PICRI) pour l'étude et le suivi de la qualité de l'eau distribuée de mars 2006 à avril 2007 dans les communes. Fort de ce qui précède, l'Asevi a présenté sa candidature.

Les lumières de la ville

L'Agence de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), le gouvernement, les associations de consommateurs tous de concert nous demandent de réduire notre consommation d'énergie à cause de l'effet de serre. Le président Chirac dans son discours de Johannesburg s'en est fait le chantre, mais quand est-il au juste à l'échelle de notre commune ? Comment inciter nos concitoyens à couper la veilleuse de leur téléviseur quand les enseignes lumineuses du centre Villebon 2 sont allumées toute la nuit. Ce Las Vegas Villebonnais comme l'appelle les habitants de Champlan, non seulement gaspille l'énergie, mais incommode par sa pollution lumineuse les riverains des communes avoisinantes. Elle est bien loin la bonne conscience collective de 1974 après le choc pétrolier quand les communes coupaient les lumières de la ville à 23 heures ! Ne serait-il pas possible dans ces centres de faire de même ? Nos concitoyens se sentiraient-ils moins en sécurité ? A Villebon 2 quelques

vigiles supplémentaires (des emplois créés) pourraient parfaitement palier à l'absence de lumière sans plomber la marge bénéficiaire de manière significative. Qu'il est difficile de changer nos comportements !

Le coin du jardin : Les jardins familiaux

La tradition maraîchère de Villebon n'a cessé de se réduire au fil du temps, les terres cultivables se transforment inexorablement en lotissements ou résidences. Une ancienne survivance devrait pouvoir voir le jour dans notre commune de moins en moins agricole : celle des jardins-ouvriers ou jardins-familiaux. Vous pouvez en découvrir au gré de vos ballades dans la région parisienne : Villejuif, Juvisy, Chatenay etc. La municipalité de Villebon va de nouveau élaborer le Plan Local d'Urbanisme (PLU), pourquoi n'inclurait-elle pas une réserve foncière pour la création d'un tel projet ? La loi du 10 novembre 1976 assure qu'un jardin détruit doit être remplacé, ceux supprimés pour faire le rond-point de l'Europe n'ont pas de remplaçants ! Dans un précédent numéro de ce Bulletin, nous avons décrit ces jardins situés au bord de l'Yvette et rapporté les discussions avec les jardiniers. Il nous semble que ces petits rectangles jardinés avec leurs cabanons seraient un formidable contrepoint campagnard aux hangars commerciaux d'entrée de ville et un espace de convivialité détonnant avec l'anonymat de ces mêmes hangars. Alors pourquoi ne pas en créer, intégrés à la future ZAC des coteaux en bordure de l'Yvette ou aux terrains délaissés par la SNCF. Ce serait une belle opportunité de préserver des espaces verts et urbaniser en parfaite harmonie !

Le coin du jardin : Le purin d'orties

C'est un engrais naturel azoté remplaçant les engrais chimiques. Naturel, il a l'avantage d'être directement assimilable par les plantes et de ne pas polluer l'environnement car il n'est pas lessivable par les pluies.

Il est maintenant vendu dans les jardineries sous forme de solutions concentrées liquides ou de poudre à diluer.

Le jardinier peut aussi ramasser ses orties et se fabriquer son purin sans difficulté. Comment faire ? Dans une poubelle à gravats avec couvercle à encoches contenant 2/3 d'eau (de pluie de préférence, donc sans chlore) jetez une bonne brassée d'orties cueillies sans graines, que vous aurez grossièrement coupé. Le purin frais obtenu après 2 à 3 jours de trempage constitue à la fois un puissant insecticide et un fongicide. C'est aussi un désherbant. Son odeur, très forte et désagréable, peut vous obliger à fermer la poubelle à l'aide du couvercle. Pour l'utiliser sous forme d'engrais, laissez fermenter ainsi 3 semaines en remuant de temps en temps. Si vous comptez l'utiliser dans les quelques semaines, laissez-le dans la poubelle fermée. Sinon, filtrez-le : la solution se conserve plusieurs mois en jerrican fermé.

Les orties ôtées du bain précédent trouveront avantageusement leur place au composteur.

Comment l'utiliser une fois fermenté ? En arrosoir à 10% en volume, soit 1 litre environ par arrosoir, pour les salades, les tomates, 1 semaine après la plantation et en 2 fois dans la saison. Si les plants de tomates jaunissent, utilisez-le à nouveau. Vous l'utiliserez aussi, dans cette dilution, au printemps, au pied des arbres fruitiers, des rosiers et des fleurs etc.

Un conseil : répandez le toujours en fin de journée, le lendemain matin l'odeur aura disparu.